

Le Zapping des Smalls

Inscrivez un ami à la newsletter

- Cette semaine on fait le **bilan de l'impact du Covid-19 sur les éditeurs de logiciels**
- **Innelec** - Après la pluie, le beau temps - Un exercice 2020/21 qui devrait renouer avec la croissance
- **Bastide Le Confort Médical** est la pépite de **Alban Préaubert**, Analyste-Gérant chez **Sycomore AM**

L'actualité de la semaine

D'après une étude réalisée par In Extenso auprès de 75 éditeurs de logiciels entre le 10 et le 27 avril 2020, les entreprises du secteur ont bien résisté aux impacts du COVID 19.

Malgré une clientèle accusant le coup de la pandémie, les éditeurs de logiciels ont pu compter sur la récurrence contractuelle ainsi que sur le suivi des banques au plus fort de la crise. Du côté des prévisions, les éditeurs de logiciels restent optimistes dans l'ensemble avec 83% des sondés estimant une croissance à horizon 3 ans.

Quant aux projets de rapprochement, certains pourraient ne pas aboutir notamment en raison d'une baisse des multiples de revalorisation. Une majorité des entreprises (68%) demeure néanmoins à l'écoute de nouvelles opportunités de manière opportuniste.

[Retrouvez notre fiche ici.](#)

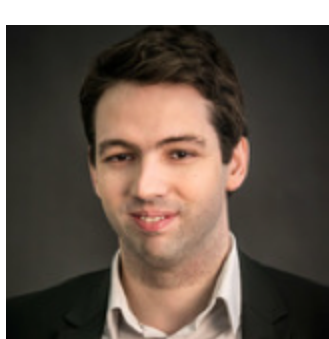
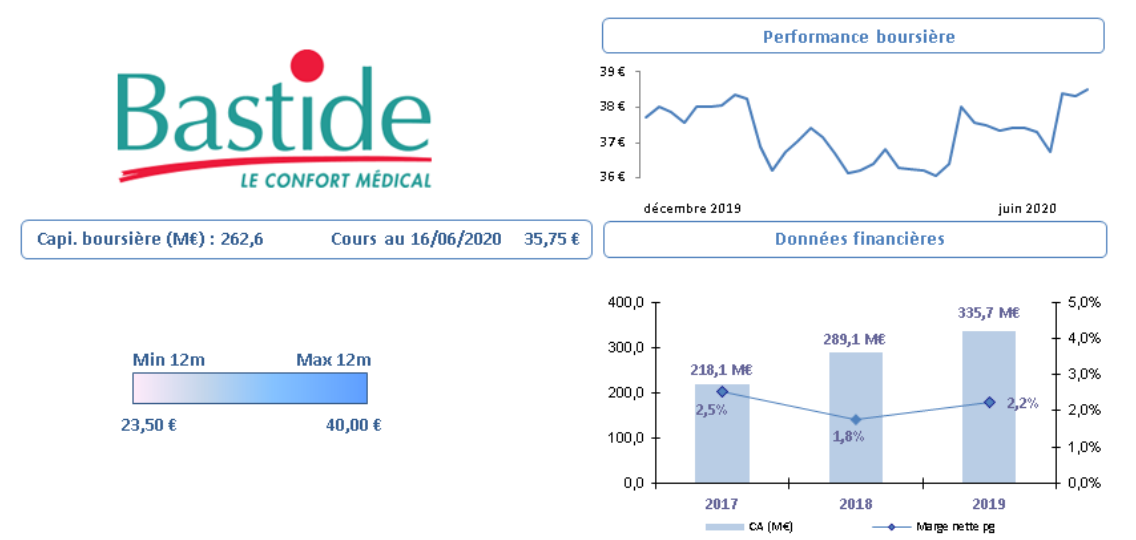
La publication de la semaine

Après la publication d'un CA 2019/2020 de 102,3 M€ (-5,5%), Innelec, un des leaders français de la distribution de consoles et de jeux, communique sur un ROC de 0,2 M€ (vs 1,7 M€ en 2018/19 et 0,5 M€ attendu). Le RNpg ressort à -0,7 M€ (vs 1,6 M€ en 2018/19 et -0,3 M€ estimé). Sur son T1, Innelec confirme attendre une forte croissance compte tenu de la demande en jeux et de son positionnement unique (distributeur de jeux, consoles et produits dérivés) auprès de la GSA / GSS.

Innelec confirme son plan à 3 ans dans lequel la Distribution passerait de 95% du CA 2018/19 à 80%-85% en 2021/22 et le Licensing de 5% à 15%/20%, ce qui viendrait porter le redressement de la rentabilité du groupe. La société ne versera pas de dividende.

[Découvrez notre flash sur les résultats 2019/2020 du Groupe](#)

La pépite de la semaine



Par **Alban Préaubert**, Analyste-Gérant chez **Sycomore AM**

Leader français des prestations de santé à domicile, Bastide propose une large gamme de prestations dans le maintien à domicile (47% du CA), l'assistance respiratoire (27%) et la nutrition/perfusion/stomathérapie/urologie/ cicatrisation (26%).

Positionné sur des marchés adressables considérables (9 Milliards d'euros en France) et en croissance structurelle, Bastide devrait bénéficier durablement d'une démographie favorable et du virage ambulatoire souhaité par les pouvoirs publics. L'accroissement des soins à domicile permet en effet de réduire les coûts, avec des patients appareillées à domicile qui sont facturés jusqu'à 3x moins par rapport à des traitements en établissement.

Bastide a ainsi été en mesure de délivrer une croissance ininterrompue au cours des 10 dernières années, aussi bien au niveau du chiffre d'affaires que du résultat opérationnel. Bien que la capacité en croissance externe, historiquement créatrice de valeur dans un marché très fragmenté, soit momentanément contrainte en raison d'un levier qui a augmenté suite aux dernières acquisitions structurantes, le groupe dispose de nombreux atouts pour poursuivre sa croissance profitable.

Ainsi, le groupe poursuit la densification de son réseau en accélérant le développement des franchises, qui permettent de renforcer la notoriété de la marque tout en immobilisant peu de ressources financières, et accélère les développements à l'international. Les économies d'échelle, la massification des achats et la poursuite du recentrage sur les prestations plus techniques devraient favoriser une optimisation progressive de la rentabilité, en dépit de baisses tarifaires potentielles sur certaines prestations.

Bastide devrait d'ailleurs une nouvelle fois démontrer son profil résilient et défensif sur 2019/2020, en dépit de la crise sanitaire. La forte récurrence de l'activité (autour de 75%) et le surcroit d'activité lié à la mise en place du plan blanc pourraient ainsi compenser le ralentissement des prescriptions de la médecine de ville durant le confinement. La croissance organique a d'ailleurs accéléré à +9% lors du troisième trimestre clôturé fin mars.

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Lucas Guillemé et de Terence Gerber

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, recombinaison de capital (OBO, LBO...).



"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès des personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

